

1/ Les patients au régime agricole

Le nombre d'affiliés au **régime agricole** ayant bénéficié d'au moins un remboursement de soins de ville est en **baisse de 2,5 %** en janvier 2024 par rapport à janvier 2023. Ce recul provient principalement de la diminution des effectifs de patients **non-salariés** agricoles (- **4,2 %** en janvier). Le nombre de patients **salariés** agricoles diminue également mais de façon moins soutenue (- **1,3 %** en janvier). Le décalage des vacances scolaires a manifestement eu un impact sur le nombre de consommant de soins en janvier.

Sur une année complète mobile, la baisse est un peu plus marquée. Elle est de - 4,1 % pour l'ensemble du régime (- 4,9 % dans le régime des non-salariés et - 3,7 % dans le régime des salariés).

Ces évolutions sont encore impactées par un effet base avec un premier trimestre 2022 particulièrement haut, suite à un nombre conséquent de personnes ayant été vaccinées et/ou ayant fait un test de dépistage de la Covid-19.

En janvier 2024, le nombre de patients en affection de longue durée (**ALD**) **diminue de 0,4 %** par rapport à janvier 2023. Les évolutions sont contrastées selon le régime, avec une diminution de **2,7 %** des patients affiliés au régime des **non-salariés** (en lien avec la baisse démographique de ce régime) et une croissance de **2,3 %** pour ceux relevant du régime des **salariés** (qui peut s'expliquer par le vieillissement de la population).

Données en date de remboursement à fin janvier 2024	Évolution en ACM (année complète mobile)				Evolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)		
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin janvier 2023	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés
Evolutions pour l'ensemble des patients	-4,1%	-4,9%	-3,7%	0,0%	-2,5%	-4,2%	-1,3%
Evolutions pour les patients en ALD	-0,9%	-3,2%	2,0%	-0,6%	-0,4%	-2,7%	2,3%
Part des patients en ALD	26%	37%	20%	25%	35%	46%	28%

Source : MSA.

2/ Soins de ville : comparaison Réalisations / Prévisions, en date de remboursement

Au mois de janvier 2024, les réalisations du régime agricole sont **inférieures de 15,0 millions d'euros** aux prévisions établies au cours de l'été 2023 (sur la base des remboursements à fin mai 2023), soit un écart de - 3,4 points entre l'évolution prévue (+ 2,9 %) et l'évolution réelle (- 0,5 %). L'écart concerne le régime des **non-salariés** (réalisations inférieures de - **6,6 millions aux prévisions**) comme celui des **salariés** (- **8,4 millions**) et s'explique principalement par un mois de janvier 2024 faible après un mois de décembre 2023 au-dessus de la tendance. Ainsi, en décembre l'écart était inverse avec des réalisations supérieures aux prévisions de 29,3 millions (+ 12,7 millions pour les non-salariés et + 16,7 pour les salariés).

Les remboursements de **médicaments** et ceux des auxiliaires médicaux présentent le plus d'écart (respectivement - **6,8 millions** et - **7,1 millions**). En revanche, les versement d'indemnités journalières (+ **3,5 millions**) et les remboursements de soins de médecins spécialistes (+ **1,2 million**) se situent au-dessus des montants prévus.

Soins de ville (1) Janvier 2024 (en millions d'euros)	Régime agricole			Non-salariés			Salariés		
	Réalisation	Prévision *	Ecart	Réalisation	Prévision *	Ecart	Réalisation	Prévision *	Ecart
Montant	438,3	453,3	-15,0	204,0	210,6	-6,6	234,3	242,7	-8,4
Évolution	-0,5%	+2,9%	-3,4 pt	-2,8%	+0,4%	-3,2 pt	+1,6%	+5,2%	-3,6 pt

* prévisions réalisées avec les réalisations à fin mai 2023

Source : MSA.

(1) - Dans ce tableau, les données sont hors vaccination Covid-19.

3/ Soins de ville : évolutions en date de remboursement (CVS-CJO⁽¹⁾)

En **janvier 2024**, les remboursements de **soins de ville** du régime agricole sont faibles et se situent en-deçà du pic de croissance de décembre 2023. Ces niveaux contrastés peuvent s'expliquer pour partie par le positionnement des vacances scolaires à cheval sur les deux années 2023 et 2024, alors qu'elles étaient concentrées sur le mois de décembre en 2022. Ainsi, avec davantage de jours de vacances, les remboursements de janvier 2024 sont inférieurs de **1,1 %** à ceux de janvier 2023. Cette baisse résulte du régime des **non-salariés (- 4,0 %)**, alors qu'une hausse est observée dans le régime des salariés (**+ 1,6 %**). Sur **douze mois glissants**, l'évolution pour l'ensemble du régime agricole est stable (**- 0,05 %**).

Après deux mois forts en raison de l'entrée en vigueur des mesures tarifaires du règlement arbitral, les remboursements d'honoraires des **généralistes** décélèrent nettement ce mois. Ils **diminuent de 0,8 %** par rapport au mois de janvier 2023. Pour les **spécialistes**, avec le niveau plus faible des remboursements de janvier 2024, l'évolution dynamique du mois de décembre est effacée ; ils restent supérieurs de 1,4 % au niveau atteint en janvier 2023. Quant aux remboursements **des dentistes**, après le sursaut de décembre, ils retrouvent la forte décroissance entamée en octobre en raison de la baisse du taux de remboursement de 70 % à 60 %. Cette mesure minore les montants mensuels de 12 % et l'économie estimée depuis octobre s'élève à 5,2 millions d'euros pour le régime agricole. Les remboursements dentaires de janvier 2024 sont **inférieurs de 13,4 %** à ceux du même mois de l'année précédente.

Pour les **masseurs-kinésithérapeutes** comme pour les **infirmiers**, les remboursements de soins de janvier sont atypiquement bas et **chutent de respectivement 4,3 % et 6,9 %** par rapport à janvier 2023. L'impact du décalage du calendrier scolaire semble particulièrement fort pour ces deux professions.

Les remboursements d'analyses médicales en **laboratoires** s'inscrivent sur la tendance décroissante observée depuis le début de l'année 2022. Le fort recul par rapport à janvier 2023 (- 14,5 %) résulte des actes de dépistage de la Covid encore conséquents sur le premier semestre 2023.

La croissance des remboursements de **transports de patients**, continue depuis le deuxième semestre 2020, marque une pause ce mois. L'évolution des remboursements reste positive de 0,4 % par rapport à janvier 2023.

Les versements d'**indemnités journalières (IJ) maladie** ralentissent par rapport au mois précédent mais restent à un niveau important ; ils progressent de 4,1 % par rapport à janvier 2023. Même constat pour les **IJ ATMP**, qui augmentent de 6,7 % par rapport au même mois de l'année précédente.

L'évolution des remboursements de **médicaments de ville** de janvier annule le pic de croissance de décembre ; ils demeurent supérieurs de 2,7 % à ceux de janvier 2023. Les remboursements des **médicaments rétrocedés** sont proches de ceux du mois précédent mais **diminuent de 11,6 %** en un an.

Comme pour les médicaments, les remboursements de **dispositifs médicaux** annulent la forte évolution du mois de décembre pour retrouver un niveau équivalent à celui de novembre. Leur évolution par rapport à janvier 2023 est de - 4,6 %.

Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO à fin janvier 2024	Évolution en ACM (année complète mobile)				Évolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)				Évolution par rapport au mois précédent RA
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin janv 2023	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin janv 2023	
TOTAL SOINS DE VILLE	-0,0%	-1,2%	+1,0%	+1,2%	-1,1%	-4,0%	+1,6%	-4,3%	-4,7%
Soins de ville hors produits de santé	-1,1%	-2,4%	-0,1%	+0,5%	-1,8%	-5,4%	+1,1%	-3,2%	-5,3%
Honoraires des médecins et dentistes libéraux	+2,0%	+0,1%	+3,6%	+0,3%	-1,6%	-3,5%	-0,0%	+2,1%	-4,6%
- Médecins généralistes	-2,1%	-4,0%	-0,5%	-4,9%	-0,8%	-4,3%	+2,3%	-2,8%	-5,8%
- Médecins spécialistes	+4,6%	+2,6%	+6,2%	+2,3%	+1,4%	+0,1%	+2,5%	+3,6%	-3,3%
- Dentistes	+0,3%	-1,8%	+1,8%	+2,3%	-13,4%	-15,9%	-11,7%	+5,2%	-6,7%
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	-1,5%	-3,4%	+1,8%	-0,7%	-6,0%	-9,4%	-0,4%	-3,2%	-10,4%
- Masseurs-kinésithérapeutes	+2,5%	+1,0%	+4,4%	+0,5%	-4,3%	-4,4%	-4,1%	+3,6%	-7,1%
- Infirmiers	-3,2%	-4,8%	+0,0%	-1,3%	-6,9%	-11,1%	+1,5%	-6,1%	-12,0%
Laboratoires	-23,5%	-21,6%	-25,2%	-18,0%	-14,5%	-16,6%	-12,8%	-37,9%	-2,4%
Frais de transports	+4,3%	+1,8%	+7,3%	+5,4%	+0,4%	-0,4%	+1,3%	+5,4%	-3,5%
Indemnités journalières (IJ) :	-1,5%	+2,7%	-2,2%	+7,0%	+5,0%	+7,6%	+4,6%	-0,8%	-1,2%
- IJ maladie	-3,8%	+2,9%	-5,0%	+10,8%	+4,1%	+10,5%	+2,9%	+0,3%	-1,4%
- IJ ATMP	+2,9%	+2,5%	+3,0%	+0,7%	+6,7%	+2,2%	+7,6%	-2,8%	-0,7%
Produits de santé (médicaments + LPP)	+1,8%	+0,4%	+3,3%	+2,5%	+0,2%	-1,9%	+2,6%	-6,1%	-3,8%
Médicaments :	+2,5%	+1,7%	+3,3%	+2,9%	+1,8%	+0,0%	+3,7%	-9,5%	-2,6%
- Médicaments délivrés en ville	+3,2%	+2,4%	+4,0%	+4,5%	+2,7%	+1,6%	+4,0%	-9,6%	-2,8%
- Médicaments rétrocedés	-7,3%	-10,8%	-4,5%	-14,8%	-11,6%	-25,3%	-0,3%	-7,4%	+0,6%
LPP	-0,3%	-3,2%	+3,4%	+1,3%	-4,6%	-7,5%	-1,1%	+6,2%	-7,6%

Source : MSA.

⁽¹⁾ - Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables

4/ Soins de ville : évolutions en date de soins (CVS-CJO⁽¹⁾)

En date de soins, les remboursements CVS-CJO de **soins de ville** de novembre 2023 se maintiennent au niveau observé depuis l'été, au-dessus de celui constaté au premier semestre de l'année. En taux PCAP, la baisse continue de s'atténuer (- 0,9 % après - 1,1 %), le poids de la vague de la Covid-19 de début 2022 diminuant. Le rythme se réduit surtout dans le régime des **salariés** avec - 0,4 % après - 0,7 %, mais aussi chez les **non-salariés** avec - 1,4 % après - 1,5 %. Sur **douze mois glissants**, l'évolution pour l'ensemble du régime agricole s'établit à - 1,1 %.

Les remboursements d'honoraires des **généralistes** de novembre sont nettement supérieurs à ceux d'octobre (+ 3,3%) du fait de l'entrée en vigueur des mesures tarifaires du règlement arbitral. Ils gagnent 0,3 point sur l'évolution depuis le début de l'année pour atteindre - 3,4 %. Les remboursements d'honoraires des **spécialistes** accentuent leur profil haussier et progressent de 4,0 % sur onze mois. A contrario, les remboursements des **dentistes** de novembre continuent de chuter en raison de la baisse du taux de remboursement de 70 % à 60 % intervenue le 15 octobre (- 6,0 % par rapport au mois précédent). L'évolution depuis le début de l'année perd 1,1 point pour atteindre **1,7 %** fin novembre.

En novembre, les remboursements de soins de masso-kinésithérapie comme ceux des infirmiers sont stables par rapport au mois précédent. Depuis le début de l'année, l'évolution pour les **masseurs-kinésithérapeutes** augmentent de **3,4 %**. Pour les **infirmiers**, l'évolution de - **3,8 %** est toujours minorée par l'effet base du mois de janvier 2022.

Les remboursements **d'analyses médicales en laboratoire** de novembre sont légèrement supérieurs à ceux d'octobre (+ 0,8 %). L'évolution sur onze mois, toujours non significative du fait du point haut de janvier 2022, s'établit à - **25,6 %**.

Après quelques mois de pause, les remboursements de **transports de patients** repartent à la hausse et augmentent de **5,1 %** depuis début 2023.

Les versements d'**indemnités journalières** (IJ) maladie plus élevés en novembre annulent l'infléchissement du mois dernier. La baisse de - **6,4 %** résulte toujours de l'effet base de janvier 2022. Quant aux **IJ ATMP**, les versements évoluent de - **0,1 %** sur onze mois.

Les remboursements de **pharmacie de ville de novembre** sont proches du plateau haut observé depuis le mois d'août. Leur évolution sur onze mois de **1,9 %** est toujours minorée par le pic de janvier 2022. Pour les **médicaments rétrocedés**, le mois de novembre se situe en deçà des mois précédents qui alternaient des hausses et des baisses sur une tendance plate. Depuis le début de l'année, ils baissent de **7,8 %**.

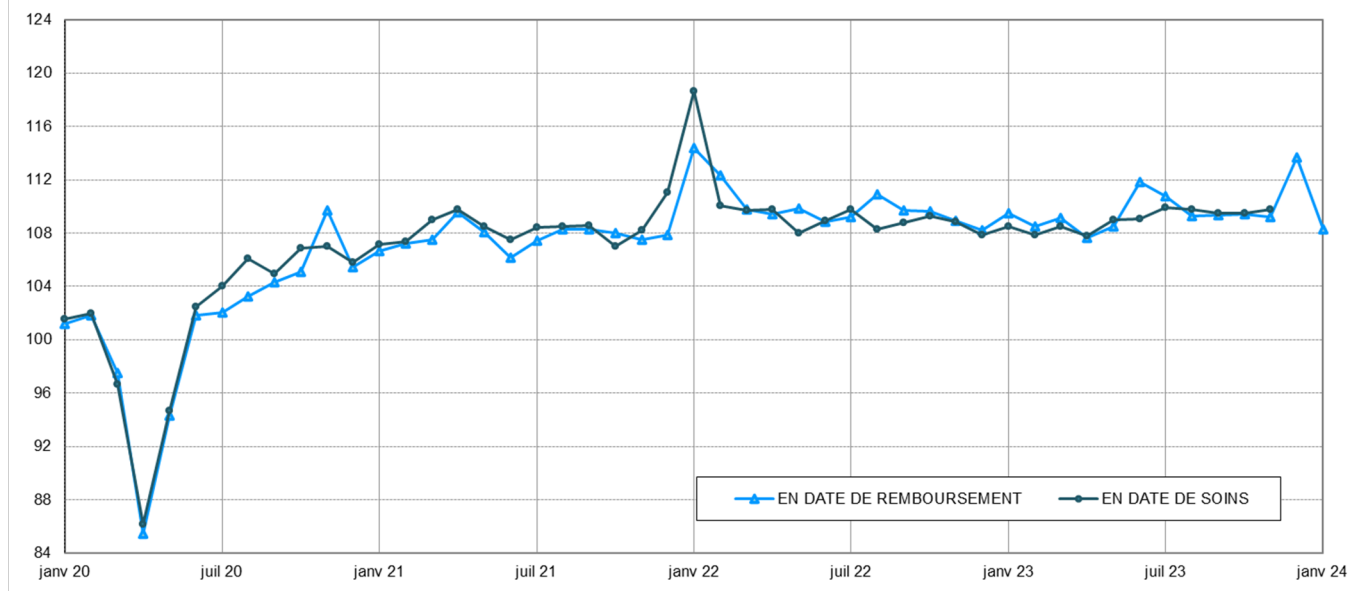
Les remboursements de **dispositifs médicaux**, sont en légère décroissance ces derniers mois mais progressent de **0,8 %** depuis le début de l'année.

Évolution des remboursements de soins de ville en date de soins CVS-CJO à fin novembre 2023 avec les remb. à fin janvier 2024	Évolution en ACM (année complète mobile)				Évolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)				Évolution par rapport au mois précédent RA
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin nov 2023	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin nov 2023	
TOTAL SOINS DE VILLE	-1,1%	-1,5%	-0,7%	+2,0%	-0,9%	-1,4%	-0,4%	+1,7%	+0,3%
Soins de ville hors produits de santé	-2,1%	-2,7%	-1,7%	+0,5%	-2,1%	-2,7%	-1,5%	+0,3%	+0,6%
Honoraires des médecins et dentistes libéraux	+1,6%	-0,1%	+3,0%	-0,2%	+1,6%	-0,2%	+3,0%	-0,2%	+0,8%
- Médecins généralistes	-3,5%	-4,8%	-2,4%	-4,4%	-3,4%	-4,9%	-2,2%	-5,2%	+3,3%
- Médecins spécialistes	+4,0%	+2,2%	+5,5%	+1,6%	+4,0%	+2,0%	+5,6%	+1,8%	+1,6%
- Dentistes	+2,1%	+0,4%	+3,3%	+1,1%	+1,7%	+0,1%	+2,9%	+1,5%	-6,0%
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	-1,8%	-3,2%	+0,7%	-1,6%	-1,7%	-3,3%	+1,0%	-1,6%	+0,1%
- Masseurs-kinésithérapeutes	+3,6%	+1,8%	+5,9%	-1,2%	+3,4%	+1,5%	+5,8%	-0,9%	-0,1%
- Infirmiers	-3,9%	-4,8%	-2,3%	-1,8%	-3,8%	-4,8%	-1,9%	-2,0%	+0,1%
Laboratoires	-27,2%	-23,9%	-30,0%	-14,0%	-25,6%	-23,0%	-27,8%	-15,9%	+0,8%
Frais de transports	+5,2%	+2,1%	+8,8%	+3,8%	+5,1%	+1,9%	+8,8%	+3,7%	+1,9%
Indemnités journalières (IJ) :	-3,9%	+0,8%	-4,8%	+8,3%	-4,2%	+0,6%	-5,1%	+8,1%	+0,7%
- IJ maladie	-5,9%	+1,9%	-7,2%	+12,9%	-6,4%	+1,7%	-7,8%	+12,5%	+0,9%
- IJ ATMP	-0,2%	-1,2%	-0,1%	+0,7%	-0,1%	-1,2%	+0,1%	+0,7%	+0,2%
Produits de santé (médicaments + LPP)	+0,8%	+0,2%	+1,4%	+4,5%	+1,1%	+0,4%	+1,8%	+4,1%	-0,3%
Médicaments :	+0,8%	+1,0%	+0,6%	+6,2%	+1,2%	+1,2%	+1,1%	+5,7%	-0,3%
- Médicaments délivrés en ville	+1,5%	+1,8%	+1,1%	+8,0%	+1,9%	+2,0%	+1,7%	+7,5%	+0,1%
- Médicaments rétrocedés	-8,2%	-11,2%	-5,8%	-13,2%	-7,8%	-11,0%	-5,4%	-14,1%	-5,8%
LPP	+0,7%	-2,1%	+4,4%	-0,5%	+0,8%	-2,0%	+4,4%	-0,6%	-0,3%

Source : MSA

⁽¹⁾ - Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables.

TOTAL SOINS DE VILLE - Montants remboursés en date de remboursement et en date de soins
données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO), indice base 100= moyenne 2016



Source : MSA.

5/ Cliniques privées : évolutions en date de soins (CVS-CJO^[1])

En date de soins CVS-CJO, les remboursements de cliniques privées **augmentent de 5,6 %** sur les onze premiers mois de l'année 2023 en comparaison avec la même période de l'année précédente. Cette croissance est davantage portée par les dépenses du régime des salariés agricoles en progression de 9,5 %. Pour le régime des non-salariés, les dépenses sont en hausse de 2,1 %.

Fin novembre 2023, les dépenses relatives à l'**ODMCO** augmentent de **5,9 %** et dépassent le niveau observé les années précédentes, y compris avant la crise sanitaire. La part tarif¹ est en hausse de 5,4 %. Les dépenses de médicaments en sus (y compris les médicaments sous autorisation temporaire d'utilisation) continuent leur forte progression à 15,7 %, en raison de l'arrivée de nouveaux médicaments sur le marché et des extensions d'indication. Les remboursements des dispositifs médicaux en sus augmentent de 1,9 %.

Les frais de séjours en **Soins de suite et Réadaptation** sont en hausse de **3,4 %** fin novembre 2023. Les dépenses diminuent de 0,3 % dans le régime des non-salariés et augmentent de 8,1 % dans le régime des salariés. Le niveau de remboursement reste inférieur à celui observé avant la crise sanitaire.

Évolution des remboursements de cliniques en date de soins CVS-CJO à fin novembre 2023 avec les remboursements à fin janvier 2024	Évolution en ACM (année complète mobile)				Évolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)			Évolution par rapport au mois précédent RA
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin novembre 2022	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	
TOTAL CLINIQUES PRIVÉES	+5,5%	+2,0%	+9,4%	+2,3%	+5,6%	+2,1%	+9,5%	+2,8%
OD Médecine Chirurgie Obstétrique (MCO)	+5,8%	+2,4%	+9,6%	+1,9%	+5,9%	+2,5%	+9,7%	+2,8%
- Part tarif	+5,2%	+2,5%	+8,2%	+0,3%	+5,4%	+2,6%	+8,4%	+3,1%
- Médicaments en sus	+15,6%	+6,5%	+23,5%	+18,7%	+15,7%	+6,4%	+23,6%	-0,3%
- Dispositifs médicaux implantables en sus	+2,0%	-0,7%	+6,1%	+2,0%	+1,9%	-0,7%	+5,8%	+4,0%
OQN Soins de suite et Réadaptation (*)	+3,0%	-1,0%	+8,2%	+5,3%	+3,4%	-0,3%	+8,1%	+2,6%

(*) hors dotation modulée à l'activité (DMA)

Source : MSA.

L'article 34 de la loi de financement de la sécurité sociale 2020 définit un nouveau modèle de financement des activités de psychiatrie. Pour les établissements ex-OQN, la mise en œuvre de cette réforme se traduit par l'arrêt de la facturation de la part prise en charge par l'assurance maladie obligatoire à compter du 01/01/2022 (sauf quelques exceptions). Les activités de psychiatrie sont désormais financées par dotations versées par les caisses pivot. Ainsi, le poste psychiatrie ne fait plus l'objet d'un suivi dans cette note.

[1] - Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables.

¹ - La part tarif comprend les frais de séjours MCO (hors liste en sus), les suppléments, l'hospitalisation à domicile, la dialyse, les forfaits techniques (scanner, IRM, tomographie, etc.) et autres forfaits (forfaits sécurité environnement, accueil et traitement des urgences, forfaits innovation etc.).

6/ Points d'actualité

• Pharmacie délivrée en ville

Les remboursements de médicaments délivrés en officine sont dynamiques. Sur douze mois, la hausse en montant remboursé, en date de remboursement et en données brutes est de **5,5 %**, à fin janvier 2024.

Cette évolution s'explique en partie par l'usage progressif, depuis le début de leur commercialisation, de médicaments innovants et onéreux, et par l'extension d'indication.

Ainsi, trois médicaments agissant contre des pathologies cardiovasculaires expliquent à eux seuls plus de la moitié de la croissance des montants remboursés :

- **Vyndaquel®**, un traitement ayant obtenu une extension d'indication en mai 2021 contre l'amylose cardiaque, dont le prix pour un dosage à 61 mg est de 7 261 €, impacte l'évolution des médicaments délivrés en officine à hauteur de **2,1 points**.
- **Forxiga®** et **Entresto®**, deux traitements contre l'insuffisance cardiaque chronique, commercialisés respectivement en avril 2020 et octobre 2018, ont ensemble un impact de **0,8 point**.

Ensuite, parmi les médicaments qui contribuent le plus à la croissance, se trouvent des traitements contre le cancer du sang, de la prostate ou celui du poumon, dont les prix sont élevés :

- **Calquence®**, un traitement contre la leucémie, commercialisé en avril 2023 impacte l'évolution des remboursements de **0,4 point**.
- **Erleada®** et **Xtandi®**, deux médicaments contre le cancer de la prostate, commercialisés respectivement en avril 2020 et février 2014, impactent ensemble l'évolution des remboursements de **0,4 point**.
- Le traitement contre le cancer du poumon **Tagrisso®**, commercialisé en juillet 2019, impacte l'évolution à hauteur de **0,2 point**.

• Campagne de vaccination contre la grippe

Depuis le début de la campagne, **609 700 personnes** se sont fait vacciner contre la grippe dont **538 800 âgées de plus de 65 ans**. Leur taux de vaccination est de **55,3 % à fin janvier 2024**, soit 3,7 points de moins que lors de la précédente campagne qui avait commencé un jour plus tard.

• Campagne de vaccination contre la Covid-19

La campagne de vaccination d'automne 2023 contre la COVID-19 a débuté le 2 octobre 2023. Au 4 février 2024, **285 500 personnes** se sont fait vacciner contre la COVID-19 dont **246 900 âgées de plus de 65 ans**. Leur taux de vaccination est de **25,3 % au 4 février 2024**.

Champ :

Les résultats présentés sont issus des données statistiques sur la France métropolitaine. Ils recouvrent les risques maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles. Ne sont pas pris en compte les montants versés par le régime général pour l'inter-régime et directement remboursés par la caisse centrale de la MSA, comme la dotation modulée à l'activité (DMA), le Forfait patientèle médecin traitant (FPMT), le Fonds d'intervention régional (Fir), la rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp), les prises en charge de cotisations des praticiens et auxiliaires médicaux, etc. Les indemnités journalières maternité et paternité, qui ne font pas partie de l'objectif national des dépenses de l'assurance maladie (Ondam), sont exclues du champ.

Méthodologie :

Les données CVS-CJO sont recalculées chaque mois, induisant une révision plus ou moins importante de l'historique des séries.

Sigles utilisés :

ACM : Année complète mobile.

ALD : Affection de longue durée.

CVS-CJO : Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables.

DMA : Dotation modulée à l'activité.

Fir : Fonds d'investissement régional.

HAD : Hospitalisation à domicile.

LPP : Liste des produits et des prestations.

ODMCO : Objectif délégué pour des soins en médecine, chirurgie, obstétrique.

OQN : Objectif quantité national.

PCAP : Période comparable à l'année précédente.

FPMT : Forfait patientèle médecin traitant

Rosp : Rémunération sur objectifs de santé publique.

ANNEXE Note de conjoncture - Régime agricole

Soins de ville hors actes spécifiques Covid-19⁽¹⁾ : remboursements à fin janvier 2024

Sur le mois de janvier 2024, en données CVS-CJO, les **remboursements de soins de ville hors actes Covid baissent de 0,5 %** par rapport à janvier 2023, soit une croissance de **0,6 point** supérieure à celle y compris actes Covid (voir partie 3 de la note). Le différentiel entre l'évolution hors et avec actes Covid est légèrement plus important au régime des **salariés (0,7 point)** qu'au régime des **non-salariés (0,5 point)**, l'impact de la crise sanitaire sur les dépenses étant moins marqué pour ces derniers.

S'agissant des analyses en **laboratoires**, les montants remboursés hors tests Covid-19 **baissent de 4,4 %** par rapport à janvier 2023 en raison d'un mois de janvier 2024 faible. Le différentiel d'évolution par rapport aux remboursements y compris actes Covid reste important avec 10,1 points d'écart, les tests Covid étant encore nombreux sur le premier semestre 2023.

Hors IJ dérogatoires, les versements d'**IJ Maladie progressent de 9,0 %** par rapport à janvier 2023. La différence en intégrant les IJ dérogatoires est de 4,9 points, ces derniers étant encore conséquents durant le premier trimestre 2023.

Pour les **généralistes**, les remboursements d'honoraires hors Covid de janvier **baissent de 0,2 %** par rapport à janvier 2023. L'écart en prenant les remboursements d'actes liés à la Covid s'établit à 0,6 point.

Les remboursements de **soins infirmiers** chutent de 7,6 % en raison d'un mois de janvier 2024 atypiquement bas. Le différentiel avec les remboursements y compris actes Covid est de - 0,7 point.

Concernant les **médicaments de ville** hors Covid la progression est de 2,2 % par rapport à janvier 2023 avec un écart de - 0,6 point avec les remboursements y compris actes Covid.

Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO à fin janvier 2024	Evolution hors actes spécifiques Covid (1)				différentiel avec les évolutions yc actes Covid			
	ACM	PCAP			Ecart sur l'ACM	Ecart sur le PCAP		
		RA	RA	NSA		SA	RA	RA
TOTAL SOINS DE VILLE	+2,7%	-0,5%	-3,5%	+2,3%	2,7 pt	0,6 pt	0,5 pt	0,7 pt
Soins de ville hors produits de santé	+2,2%	-0,6%	-4,7%	+2,8%	3,3 pt	1,2 pt	0,7 pt	1,7 pt
Honoraires des médecins et dentistes libéraux	+2,5%	-1,1%	-3,5%	+0,9%	0,4 pt	0,5 pt	0,0 pt	0,9 pt
- Médecins généralistes (2)	-1,3%	-0,2%	-3,7%	+2,8%	0,8 pt	0,6 pt	0,7 pt	0,5 pt
- Médecins spécialistes (2)	+4,9%	+2,1%	-0,2%	+4,0%	0,3 pt	0,6 pt	-0,3 pt	1,4 pt
- Dentistes	+0,3%	-13,4%	-15,9%	-11,7%	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	-0,3%	-6,5%	-8,9%	-2,6%	1,2 pt	-0,5 pt	0,5 pt	-2,2 pt
- Masseurs-kinésithérapeutes (3)	+2,5%	-4,3%	-4,4%	-4,1%	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt
- Infirmiers (4)	-1,7%	-7,6%	-10,4%	-1,9%	1,6 pt	-0,7 pt	0,7 pt	-3,4 pt
Laboratoires (5)	-1,0%	-4,4%	-7,2%	-1,9%	22,6 pt	10,1 pt	9,4 pt	10,8 pt
Frais de transports	+4,3%	+0,4%	-0,4%	+1,3%	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt
Indemnités journalières (IJ) :	+4,7%	+8,2%	+6,8%	+8,4%	6,2 pt	3,1 pt	-0,7 pt	3,9 pt
- IJ maladie (6)	+5,8%	+9,0%	+9,4%	+8,9%	9,6 pt	4,9 pt	-1,1 pt	6,0 pt
- IJ ATPM	+2,9%	+6,7%	+2,2%	+7,6%	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt
Autres prestations dont centres de santé (2)	+8,0%	+10,5%	+1,8%	+19,1%	-0,1 pt	0,3 pt	-0,6 pt	1,4 pt
Produits de santé (médicaments + LPP)	+3,4%	-0,2%	-1,6%	+1,4%	1,7 pt	-0,4 pt	0,3 pt	-1,2 pt
Médicaments :	+4,7%	+1,2%	+0,4%	+2,1%	2,2 pt	-0,6 pt	0,4 pt	-1,6 pt
- Médicaments délivrés en ville (7)	+5,6%	+2,2%	+2,0%	+2,3%	2,4 pt	-0,6 pt	0,4 pt	-1,7 pt
- Médicaments rétrocedés	-7,3%	-11,6%	-25,3%	-0,3%	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt
LPP	-0,3%	-4,6%	-7,5%	-1,1%	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt

(1) actes exclus : consultation pré-vaccination, acte de vaccination (hors vacations), délivrance de vaccins par les pharmacies, délivrance de masques, tests de dépistage COVID-19 (PCR, sérologiques, antigéniques, autotests), consultation complexe post-confinement, consultation de prévention de la contamination à la Covid-19, indemnités journalières dérogatoires

(2) actes exclus : consultation pré-vaccination, acte de vaccination (hors vacations), tests de dépistage COVID-19 (PCR, sérologiques), consultation complexe post-confinement, consultation de prévention de la contamination à la Covid-19

(3) actes exclus : tests de dépistage COVID-19 (PCR)

(4) actes exclus : acte de vaccination (hors vacations), tests de dépistage COVID-19 (PCR, sérologiques)

(5) actes exclus : tests de dépistage COVID-19 (PCR, sérologiques)

(6) actes exclus : indemnités journalières dérogatoires

(7) actes exclus : acte de vaccination, délivrance de vaccins, délivrance de masques, tests de dépistage COVID-19 (antigéniques, autotests)